

*Fiche préparatoire au CSAL AP du 01/12/2023*

**Thème n°7 : Calendrier prévisionnel d'organisation du CSAL-AP**

Dans le cadre des nouvelles instances du dialogue social, la DDFiP du Gard propose, conformément à l'article 47 du décret du 20 novembre 2020<sup>1</sup>, d'établir un programme prévisionnel des CSAL-AP à échéance de 12 mois.

Il est proposé d'organiser trois CSAL-AP par an, aux échéances mensuelles suivantes :

- Janvier
- Avril - Mai
- Novembre

En 2024, ces CSAL porteront à minima sur les thèmes suivants :

**CSAL de janvier : date prévisionnelle : mardi 9 janvier 2024**

- Evolution des emplois dans le cadre du PLF 2024

**CSAL mi-avril-mi-mai :**

- Point sur l'organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2023
- Point sur l'accueil, la stratégie relations usagers et les perspectives
- Point sur l'immobilier

**CSAL de novembre :**

- Examen des ponts naturels 2025

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Article 47 du décret relatif aux CSA : le CSA débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux.